



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*.  
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les  
cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

### Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement  
Poursuite des cours en présentiel

### Si l'autotest\*\*\* est positif

- L'élève devient un cas confirmé**
- Pour les vaccinés : isolement de 7 jours  
pouvant être réduit à 5 jours  
si un test antigénique ou PCR réalisé  
au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures
  - Pour les non vaccinés : isolement de 10 jours  
pouvant être réduit à 7 jours  
si un test antigénique ou PCR réalisé  
au 7<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence  
de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel  
sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie  
sur présentation du courrier remis par l'école.

\* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)